

SEANCE DU 26 MARS 2012

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2012

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

- La séance est ouverte à 19h00'.
- 43 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, MM. EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. DESCHAMPHELEIRE Fernand, GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme MEZEN Jeanne de Chantal, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, MARCOURT Jean-Claude, FRERARD Joseph, BOUSETTA Hassan, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, M. AYDOGDU Mehmet, M. LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mme NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, BLAVIER Géraldine, et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.
- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.
- 5 membres sont absents : M. REYNDERS Didier, Mme STRUVAY Nicole, M. HAPPART José, Mmes DE KEYSER Véronique, HENRARD Lucrèce et M. DEVOS Philippe.
- La séance se déroule en public.

SEANCE DU 26 MARS 2012

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de M. Fernand DESCHAMPHELEIRE à propos de la situation financière des ASBL communales ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

Entend une interpellation de M. Serge CARABIN à propos des facilités de stationnement pour les soins à domicile ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

(Mme Véronique DE KEYSER entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de Mme Nicole ANOUL à propos de la signalisation routière au centre ville plus particulièrement dans la zone située rue Cathédrale et place du XX Août ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

(M. José HAPPART entre en séance : 45 présents).

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos des sacs interdits lors de la manifestation annuelle contre le Centre fermé de Vottem ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

(Mme Nicole STRUVAY entre en séance : 46 présents).

Entend une interpellation de M. DESCHAMPHELEIRE Fernand, Mme FRAIPONT Elisabeth et M. PETERS Michel à propos de la « Place du Tertre » : un espace de vie à retrouver au coeur de l'île ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos de la situation du triangle formé par les rues du Plope/Soquette ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

Entend une interpellation de Mlle Géraldine BLAVIER à propos du projet « Plus Belle Ma Ville » ainsi que la réponse de M. le Bourgmestre.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos de la semaine sans pesticides ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Micheline HALLEUX à propos du positionnement de la Ville de Liège face aux nouvelles mesures envisagées aux niveaux régional et fédéral en matière d'alimentation du citoyen ainsi que la réponse de M. Benoit DREZE.

SEANCE DU 26 MARS 2012

2.

Prend acte de la démission de M. Didier REYNDERS, Conseiller communal.

Procède à l'installation de Mme Carla Antonietta ZENNARO en qualité de Conseillère communale.

(Mme Carla ZENNARO entre en séance : 47 présents).

3.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 septembre 2011.

4.

Décide d'acquérir via le marché relatif à la fourniture de sièges de collectivité lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, de 35 chaises de cantine pour la Zone de police.

5.

Décide d'acquérir via le marché relatif à la fourniture de sièges visiteurs à pieds lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux Services de Police intégrée structurée à deux niveaux, de 6 chaises visiteurs pour la Zone de police.

6.

Décide d'acquérir via le marché forcms-mm-050 lot 1 lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, de 20 sièges de bureau 9000 ergonomiques avec dossier bas et accoudoirs en tissu, de 25 sièges de bureau 9000 ergonomiques avec dossier bas et accoudoirs en cuir et de 3 sièges de direction 9000 avec appuie-tête pour la Zone de police.

7.

Décide d'exécuter les travaux de remise en état des installations électriques dans les bureaux de la Brigade judiciaire de la Police locale (phase 2) par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux.

SEANCE DU 26 MARS 2012

8.

Décide d'adhérer au marché relatif à la fourniture de PC DESKTOP/TOWER et accessoires (forcms-PC-063) lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux - Décide d'acquérir, via le marché précité, 4 PC caméras pour la Zone de police.

9.

Décide d'adhérer au marché FORCMS-GSM-058 relatif aux services de téléphonie mobile et services connexes lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de la police intégré, structurée à deux niveaux.

10.

Décide d'acquérir via le marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'acquisition de deux motocyclettes modèle BMW 1200 RT (DMA 2009 R3 921- lot 69C) et ayant pris cours le 1er janvier 2009 pour se terminer le 30 juin 2012.

11.

Décide de passer un marché par procédure négociée en application de l'article 17, §2, 1°, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de procéder au remplacement du moteur défectueux (+ accessoires) d'une moto de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

12.

Décide de passer un marché public DSA 2009 R3 821 lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale qui souhaiteraient s'y raccrocher, ayant pour objet l'acquisition de 2 Toyota Yaris (police) et de 2 Transporteurs VW Combi (anonymes) pour la Zone de Police au profit de la police intégrée et des écoles de police et se terminant le 30 juin 2012.

13.

Fixe le nombre d'emploi vacant à 1 pour les Commissaires de police - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police - fixe comme suit le choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude et avis de la Commission de sélection locale.

SEANCE DU 26 MARS 2012

14.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 7 pour les Inspecteurs principaux dont l'emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur principal – fixe comme suit le choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé de la Commission de sélection locale.

15.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs opérationnels dont 2 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police - constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel - fixe comme suit le choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé du Chef de Corps pour chaque candidat.

16.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 5 pour les Inspecteurs de quartier dont l'emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de quartier – fixe comme suit le choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé du Chef de Corps pour chaque candidat.

17.

Adopte la convention cadre entre la Wallonie et la Ville de Liège relative à la mise en œuvre de son Plan Communal Cyclable dans le cadre du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » .

18.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue Saint-Nicolas:
 - suppression de l'arrêt de bus existant à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 421/423
 - entre les immeubles n^{os} 436 et 450:
 - division de la chaussée en bandes de circulation,
 - interdiction d'arrêt et de stationnement, le long des immeubles à numérotation paire,
 - création d'un arrêt de bus à l'opposé de l'intersection des immeubles nos 421/423.

SEANCE DU 26 MARS 2012

2. rue de Chênée:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 43, sur une distance de 6 mètres.
3. rue Fauvettes:
interdiction de stationnement, à hauteur de la façade latérale de l'immeuble n° 14 de la rue Lamarche, sur une distance de 8 mètres.
4. rue de Fléron:
création d'un arrêt de bus, à l'opposé des immeubles n°s 248 et 250.

19.

Ratifie, en application de l'article 14 du RGCC; l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, en sa séance du 9 mars 2012, concernant l'article du budget ordinaire de 2012 afin de permettre le paiement de la contribution de la Ville au budget de Police locale de Liège pour l'exercice 2012.

20.

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville et l'ASBL «IDEE FIXE» pour l'organisation de la manifestation « Festival du film policier » du 19 au 22 avril 2012 - octroi une subvention à ladite ASBL pour l'année 2012.

21.

Soutien de la candidature de l'Association belge des Professeurs de Français à l'organisation du Congrès de la Fédération internationale des Professeurs de Français, en 2016, à Liège.

22.

Ratifie la décision du Collège communal du 2 mars 2012 autorisant, en application de l'article 14 § 2, 1° du Règlement général de la comptabilité communale du 5 juillet 2007, le dépassement des 12èmes provisoires « Conseil communal : Frais de déplacements et de séjour du personnel communal et des mandataires - Frais de représentation du pouvoir communal » du budget 2012, pour la participation de la Ville au 12^e Congrès international des agents d'Etat civil qui se tiendra à Vienne, les 16 et 17 avril 2012.

SEANCE DU 26 MARS 2012

23.

Décide de passer un marché public par voie d'appel d'offres général pour la fourniture d'une presse numérique couleur – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

24.

Décide de passer un marché « stock » d'une durée déterminée de quatre ans, à partir de la notification de l'approbation de l'offre retenue, par voie de procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 17, § 2, 1^o, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour la fourniture de vêtements spécifiques (uniformes et vêtements protocolaires) destinés aux agents du Département des Finances (Division fiscale – Taxes) assurant des fonctions de représentation – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

25.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité avec consultation de plusieurs firmes, en application de l'article 17, §2, 1^o, a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics, pour conclure un marché pluriannuel relatif à la maintenance des installations de conditionnement d'air placées au Service Informatique prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'acceptation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2015 – Adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

26.

Ratifie la décision du Collège du 9 mars 2012 relative à l'autorisation du dépassement des 12^{ème} provisoires pour le dossier (n° 7918).

Addendum 26 bis

Mise en place d'un groupe de travail en vue de réaliser un espace de mémoires suite à la catastrophe du 13 décembre 2011.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mlle Géraldine BLAVIER, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 26 ter

Mise en place d'un projet pilote en matière de Co-voiturage à Liège.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Gilles FORET et Fabrice DREZE,
Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

27.

Avis favorable sur la restauration complète de la façade de l'immeuble sis
rue Saint-Gilles, 100 à Liège - fixation du taux d'intervention de la Ville dans ces
travaux à 1%.

28.

Adopte le règlement relatif à l'octroi d'une prime pour des travaux à des
immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire.

29.

Adopte provisoirement le plan d'expropriation pour cause d'utilité publique des
immeubles sis rue de l'Arbre Courte-Joie, 142 , Clos des Porions, 6 , 7, 8,
chaussée de Tongres, 245 , 249 , 257.

**La délibération est adoptée par 29 votes positifs. Il y a 18 abstentions. Il n'y a pas
de vote négatif.**

30.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité
préalable pour les tailles raisonnées d'entretien du patrimoine arboré d'ornement et
adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

31.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans
publicité préalable pour l'acquisition de matériel destiné à remplacer le système de
rinçage automatique dans les urinoirs publics et adopte le cahier spécial des charges.

32.

Décide d'adopter le texte du Code de Conduite sur les plantes invasives en
Belgique – AlterIAS.

33.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la réalisation de dispositifs de plantations en trottoirs dans le quartier Saint-Léonard (4000 LIEGE).

La délibération est adoptée par 35 votes positifs. Il y a 12 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

34.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'instruments de mesure pour les expertises de sécurité d'arbres d'ornement et d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

35.

Décide d'approuver le rapport intermédiaire relatif au programme « Commune Energ-éthique », réalisé dans le cadre de la subvention octroyée par la Région wallonne.

36.

Décide de passer un marché, par voie d'adjudication publique, pour la réalisation des travaux de mise en lumière à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains 1, 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie et la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation reprenant au minimum les prestations reprises dans le cahier spécial des charges et prenant cours à l'issue du délai de garantie pour une période de 4 ans maximum

- fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative
- adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise et de solliciter la subvention du CGT (Commissariat général au Tourisme).

La délibération est adoptée par 35 votes positifs. Il y a 12 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

37.

Décide d'engager la Ville :

- à maintenir l'affectation touristique du site relatif à la réalisation des travaux de mise en lumière à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains 1, 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie et la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation reprenant au minimum les prestations reprises dans le cahier spécial des charges et prenant cours à l'issue du délai de garantie pour une période de 4 ans maximum, pendant un délai de 15 ans prenant cours à partir du 1^{er} janvier suivant la dernière année pendant laquelle il a bénéficié de la subvention;
- à prévoir au budget, la quote-part d'intervention financière complémentaire;
- à entretenir en bon état la réalisation subventionnée.

38.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la fourniture de matériaux horticoles pour les aménagements paysagers de l'ancienne Brasserie Haecth, rue de la Brasserie à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 35 votes positifs. Il y a 12 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

Addendum 38 bis

Proposition en matière de valorisation et de sauvegarde du patrimoine minier et de la zone verte des Tawes, et plus largement du Thier-à-Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

AJOURNE

Addendum 38 ter

Mesures de protection, de sauvegarde et d'entretien des bornes commémoratives de l'activité minière.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 38 quater

A chaque quartier son marché.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

AJOURNE

Addendum 38 quinquies

Proposition de modification du règlement communal sur l'organisation des marchés publics et des activités ambulantes sur le domaine public.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Elisabeth FRAIPONT, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 38 sexties

Nominations des agents de la Ville de Liège : ne pas laisser la moitié des agents au bord du chemin....

Proposition de constitution d'une pension complémentaire pour les agents contractuels de la Ville et du CPAS de Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 38 septies

Sans-logis et SDF : faire occuper les logements et les bâtiments publics vides via le Comodat.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

AJOURNE

Addendum 38 octies

Création d'un groupe de travail associant les groupes du Conseil communal, du Collège et des services communaux concernés par la rédaction d'un règlement d'attribution de logements moyens propriétés de la Régie communale, de la Ville et éventuellement du CPAS.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

39.

Prend connaissance de la décision du Collège provincial relative au budget 2012.

40.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR ».

41.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE ».

SEANCE DU 26 MARS 2012

42.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « BRESSOUX SPORT CULTURE ».

43.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville de Liège et l'ASBL « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

44.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ».

45.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MUSEES DE LIEGE ».

46.

Approuve le texte de l'avenant n°6 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LIEGE GESTION CENTRE VILLE ».

47.

Approuve le texte de l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT ».

48.

Approuve le texte de l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LIEGE PROPLETE».

49.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « SPORTS ET LOISIRS ».

50.

Approuve le texte de l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « VOYAGES ET ANIMATIONS ».

SEANCE DU 26 MARS 2012

51.

Approuve le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS ».

52.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 juillet 2011.

53.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 août 2011.

54.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 septembre 2011.

55.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 octobre 2011.

56.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 novembre 2011.

57.

Décide d'émettre un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
2. La 1ère modification budgétaire 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 5. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 6. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières

SEANCE DU 26 MARS 2012

7. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
8. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Grivegnée)
9. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
10. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres
11. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
12. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Saint-Nicolas)
13. de la Fabrique d'église Saint-Léon
14. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
15. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
16. de la Fabrique d'église Saint-Vincent

58.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une aérogonneuse et de trois moto-compresseurs nécessaires au service de la Propreté Publique - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

59.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de conteneurs (grandes corbeilles) de récupération des déchets d'une capacité de 500 L destinés au Service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

60.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique pour l'aménagement de sites de bulles à verre aériennes sur le territoire de la Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2012 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

61.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de douze conteneurs en acier d'une contenance de 10 m³ à 30 m³ nécessaires au Service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

62.

Décide d'approuver le texte de l'avenant 1 à la Convention passée entre la Ville et la SCRL-FS « RESSOURCERIE DU PAYS DE LIEGE » dans le cadre de la collecte des déchets encombrants prévoyant à partir du 1^{er} mai 2012 le lancement d'une collecte des encombrants à domicile et sur rendez-vous.

63.

Adopte le texte de la convention de bail à titre précaire relatif à la parcelle sise rue Général de Gaulle à 4020 LIEGE au bénéfice du Logis social de Liège dont le siège social est situé rue des Alisiers, 12 à 4032 CHENEE.

L'urgence a été sollicitée pour un point qui ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil communal

Il s'agit de la location, du 1er avril 2012 au 30 juin 2014, à titre précaire, à la société « GALERE » dont le siège social est situé rue Joseph Dupont, 73 à 4053 CHAUDFONTAINE, la parcelle sise rue Albert de Cuyck, 10 à 4000 LIEGE, cadastrée 14ème division, section C, n°15v5 partie pour une contenance d'environ 1482 m², moyennant la réalisation, à ses frais, de travaux d'aménagement et de sécurisation des parcelles sises rue Albert de Cuyck, 10 cadastrée 14ème division, section C n°15v5 et rue Varin cadastrée 14ème division, section C, n°214 V8, 214 X8 et 214 Z8 – d'adopter le texte de la convention de bail relatif à la parcelle sise rue Albert de Cuyck, 10 à 4000 LIEGE cadastrée 14ème division, section C, n°15v5 partie pour une contenance d'environ 1482 m², au bénéfice de la société « GALERE ».

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

64.

Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 1er juin 2011 entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE LA VILLE DE LIEGE ».

65.

Décide de conclure les contrats de transaction avec les différents créanciers repris dans les délibérations en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves.

La délibération est adoptée par 35 votes positifs. Il y a 12 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

66.

Décide d'organiser des classes de vacances durant les mois de juillet et août 2012, d'ouvrir les centres de 7h30 à 18h, d'engager seize chefs de centre (huit en juillet et huit en août), trois adjoints aux chefs de centre, deux moniteurs piscine (un en juillet et un en août) ainsi que quatre-vingt-un moniteurs/monitrices en juillet et soixante en août et d'engager la dépense estimée à charge de l'article du budget 2012 sous réserve de son approbation par les autorités de Tutelle.

SEANCE DU 26 MARS 2012

67.

Exonère l'association « LE PRE DES MACLOTTES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

68.

Exonère l'association « ENTR'AIDE PROTESTANTE LIEGEOISE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

69.

Exonère l'association « BLIND CHALLENGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

70.

Exonère l'association « CENTRE DE RECHERCHE ET DE RENCONTRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

71.

Exonère l'association « BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, d'une subvention directe pour l'année 2012.

72.

Exonère l'association « L'ANCRE BLEUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

73.

Exonère l'association « ASSOCIATION D'USAGERS DE LA MAISON MEDICALE LA PASSERELLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

74.

Octroie à l'association « TELE-SERVICE LIEGE », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

75.

Exonère l'association « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU QUARTIER LIEGE VENNES FETINNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

76.

Exonère l'association « CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - octroie à ladite association, sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

La délibération est adoptée par 41 votes positifs. Il y a 6 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

SEANCE DU 26 MARS 2012

77.

Octroie à l'association « SIDA SOL », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

78.

Octroie à l'association « CALIF - FORMATION DE FORMATEURS », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

79.

Octroie à l'association « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON », sous réserve de l'approbation du budget 2012 par les autorités de tutelle, une subvention directe pour l'année 2012.

80.

Approuve la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. « SINGULIER PLURIEL » relative à l'organisation du Salon AUTONOMIES aux Halles des Foires du 26 au 28 avril 2012.

81.

Approuve la candidature de l'A.S.B.L. « MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD », sise 8 rue des Minières à 4800 VERVIERS et œuvrant au bénéfice de la population liégeoise, dont le nom sera porté à la liste des services, associations et organismes visée à l'article 4 des statuts de la "Commission Consultative Communale des Personnes Handicapées".

82.

Décide du mode de passation du marché réparti en dix-sept lots ayant pour objet l'acquisition de mobilier de puériculture destiné aux mini-crèches et aux crèches communales pour l'année 2012 dont la nature est spécifiée au cahier spécial des charges figurant au dossier en choisissant de recourir à un marché par adjudication publique avec publicité nationale en application de l'article n°14 de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics – adopte le cahier spécial des charges – fixe la liste des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs qui feront acte de candidature dans le cadre de ce marché.

83.

Décide de marquer son accord et de signer la "Déclaration" relative au "Soutien au volontariat à Cologne et ses villes jumelées" faite à Cologne le 10 mai 2011, au même titre que les Villes de Cork, Esch-sur-Alzette, Lille, Liverpool, Katowice et Cologne.

SEANCE DU 26 MARS 2012

84.

Adopte le règlement de police et d'administration relatif aux établissements d'hébergement accueillant sans durée limitée des personnes en difficultés sociales prolongées".

85.

Adopte le règlement de l'appel à projets 2012 destiné au secteur associatif liégeois, dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté ».

86.

Adopte le règlement de l'appel à projets 2012 relatif à la Santé dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté ».

87.

Décide d'acquérir dix aquabikes sur base du marché sur catalogue passé au Collège communal ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers d'une validité de 36 mois de date à date, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

88.

Décide d'acquérir quatre-vingts tatamis, sur base du marché sur catalogue passé au Collège communal ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers d'une validité de 36 mois de date à date, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

89.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « 5277 POLICE LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

90.

Décide de conclure un contrat de transaction avec la « S.P.R.L. POPEYE PITERS SPORTS » ayant son siège social rue Saint-Gilles, 96 à 4000 Liège, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à l'acquisition d'équipement sportif pour des Maisons de jeunes.

91.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

92.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

93.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

94.

Décide d'octroyer une subvention directe, liquidable par tranches à concurrence d'une première tranche de 75% et par un versement représentant le solde de 25% sur présentation des bilan et compte de résultats de l'exercice 2011 et du rapport de gestion 2011, à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget communal 2012 par les autorités de tutelle.

95.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « JAZZ A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'organisation du 22^{ème} Festival de Jazz à Liège du 11 au 12 mai 2012.

96.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « LE MODERNE » pour l'année 2012.

SEANCE DU 26 MARS 2012

97.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE CITY BREAKERS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

98.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FESTIVAL DU JEUNE THÉÂTRE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE» pour l'année 2012.

99.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE DE VARIETES DE WALLONIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

100.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES BRASSEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

101.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE LES ORGUES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

102.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE» pour l'année 2012.

103.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN» pour l'année 2012.

104.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL LES CHIROUX » pour l'année 2012.

105.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

106.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRODUCTIONS ASSOCIEES» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

107.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JAUNE ORANGE» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

108.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

109.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «BOUM BOUM TRALALA» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

110.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SOS MÉMOIRE DE LIÈGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

111.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGIONALE DE LIÈGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

112.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ETNIK'ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

113.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'année 2012.

114.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE» pour l'année 2012.

115.

Décide d'adopter le texte de la convention entre la Ville, la Bibliothèque Ulysse Capitaine et l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale - IHOES, relative à la mise en dépôt d'archives.

116.

Décide :

- d'accepter le don de M. Jean-Luc HERMAN, d'un ensemble de peintures, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

117.

Décide :

- d'accepter le don de M. Luc HELBIG, de deux peintures (huiles sur toile de 166,5cm / 119,5cm et 93cm / 77cm), réalisées par son aïeul Jules HELBIG, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

118.

Décide :

- d'accepter le don de M. Bernard MELARD, ancien préparateur de musée, d'un meuble - secrétaire de style Charles X, pour une valeur d'assurance estimée à 450,00 EUR (quatre cent cinquante euros), à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

119.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MUSÉES DE LIÈGE», relative à l'organisation des expositions dans les musées communaux pour l'année 2012
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation des expositions dans les musées communaux durant l'année 2012.

120.

Décide de faire exécuter des travaux de remplacement du réseau d'égouttage de la cour de récréation primaire, au groupe scolaire de Féтинne, rue des Croix de Guerre, 2 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 3).

121.

Décide de passer, par voie d'adjudication publique, un marché " stock " (structuré en deux lots) relatif aux travaux de rationalisation des installations gaz en deux lots dans divers bâtiments administratifs et scolaires:

- lot 1 : mise en conformité des installations gaz,
 - lot 2 : protection cathodique des conduites enterrées.
- fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

122.

Décide de passer un marché « stock » par adjudication publique et soumis à la publicité européenne, relatif à la fourniture de matériaux pour gros œuvre destinés au Magasin central – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

123.

Décide de procéder à l'acquisition de filtres pour groupes de ventilation nécessaires aux besoins de la Ville pour l'exercice 2012, sous réserve d'approbation des crédits à un niveau suffisant par les autorités de Tutelle, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2014.

124.

Décide d'abroger le texte de la convention relative à la mise à disposition de l'ASBL « ACCUEILLET-NOUS » de l'immeuble sis Hors-Château, 11 à 4000 LIEGE - adopte le texte destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de ladite ASBL pour la mise à disposition d'un bâtiment sis en Féronstrée 129 à 4000 LIEGE, siège social de l'ASBL – octroie une subvention indirecte à l'ASBL relevant de la mise à disposition gratuite d'une partie des locaux du rez-de-chaussée d'un bâtiment sis en Féronstrée numéro 129 à 4000 LIEGE.

125.

Décide de remplacer la condition sous 2) de l'octroi du subside pour l'année 2011 dans la délibération prise en séance du Conseil communal du 28 novembre 2011 point n°216 et de prévoir que l'ASBL « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY » ayant son siège social bd de la Constitution 81 à 4000 LIEGE devra fournir l'ensemble des pièces justificatives (devis ou factures) relatives aux travaux de sécurité au plus tard le 30 juin 2013 - adopte le texte de l'avenant à la convention et destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL dans le cadre de la procédure d'octroi de subsides 2011.

126.

Décide de faire exécuter des travaux de rafraîchissement des peintures intérieures à la crèche de Chênée, allée d'Hondt, 2 à 4032 LIEGE (Chênée), dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°3).

127.

Décide de faire exécuter les travaux de remplacement du revêtement de sol au club de pensionnés, chemin du Bois 66 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" (lot n° 7) relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

128.

Décide de faire exécuter des travaux de réfection de la cour du jardin d'enfants de Sclessin, rue des Beaux-Arts à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 8).

129.

Décide de faire exécuter des travaux de réfection de la cour primaire, à l'école fondamentale communale de Bois-de-Breux, rue de Herve, 322 à 4030 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 1).

(M. Benoit DREZE sort de séance : 46 présents).

130.

Adopte le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'A.S.B.L. « CREASOL » ayant son siège social rue des Steppes 20 à 4000 LIEGE dans le cadre de la mise à disposition précaire d'un parking de 9 places sis rue des Steppes (Cadastrée 10e Div., section B, partie 300S2) - décide d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à l'A.S.B.L., pour mise à disposition gratuite dudit parking.

(M. Benoit DREZE entre en séance : 47 présents).

131.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et d'agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

132.

Décide de passer un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques nécessaire aux besoins de la Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2016 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

133.

Décide de passer un marché « stock » par appel d'offres général et soumis à la publicité européenne, relatif à la fourniture de mobilier de bureau nécessaire aux besoins de notre administration, structuré en deux lots distincts, à savoir :

Lot 1 : sièges de bureau ;

Lot 2 : bureaux, armoires, tables et accessoires,

- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

134.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation des travaux de placement d'un nouveau système de vidéophone à la Crèche « Les Petits Pas », rue des Pampres, 35, à 4000 LIEGE (Sclessin).

135.

Décide de faire exécuter des travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets, à charge du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

136.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation des vestiaires et des douches du local « femmes » à la pépinière de Trou-Louette, avenue Joseph Merlot 107 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

137.

Décide de faire exécuter des travaux de peinture extérieure au Club des pensionnés de Saint-Gilles, boulevard Sainte-Beuve 2a à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux.

138.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation du local douches au nettoyage de Bueren, Montagne de Bueren, 6 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

139.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement de nouvelles chaudières et pour la mise en conformité des anciennes dans divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

SEANCE DU 26 MARS 2012

140.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de compartimentage RF de la cuisine et du bar au centre culturel Ourthe-Meuse – Château de Sclessin, rue des Beaux-Arts 4 à 4000 LIEGE (Sclessin) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

141.

Décide de faire exécuter des travaux de peinture intérieure et de décoration au Club des pensionnés, place Saint-Christophe 2 à 4000 Liège, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

142.

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés aux travaux relatifs aux mesures conservatoires urgentes pour la stabilisation de la maçonnerie de la Tour de l'Eglise Saint-Jean l'Evangéliste, place Xavier Neujean, 32 à 4000 LIEGE.

143.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée pour l'aménagement électrique d'une classe de couture au groupe scolaire, rue Lairesse 101, 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

144.

Décide de transférer une partie de parcelle d'un terrain sis rue des Steppes à 4000 LIEGE cadastré ou l'ayant été, 10^{ème} division, section B partie du n° 300 S 2, pour une contenance mesurée de 349 mètres carrés, dans le patrimoine de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège, de soustraire la valeur de la parcelle de l'inventaire du Domaine public de la Ville à la date du 1er avril 2012 et d'en augmenter l'inventaire des biens de la Régie foncière de Stationnement et de Services.

145.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition d'un détecteur portable "5 gaz" destiné aux services Voirie de la Direction de la Maintenance des Espaces publics.

SEANCE DU 26 MARS 2012

146.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de l'aménagement de l'avenue de la Rousselière dans le parc de Fayembois.

147.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de travaux de réaménagement du carrefour formé par les boulevards Piercot, Frère-Orban et la rue de l'Evêché.

148.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de panneaux destinés à l'affichage électoral adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

149.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la rue de l'Espérance.

150.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau rue des Taillis à 4020 LIEGE.

151.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau rue de la Casquette à 4000 LIEGE.

152.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la Société coopérative à responsabilité limitée « COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX » dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif au réaménagement complet et au remplacement des installations de distribution d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE.

153.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la rue du Taillis (4020 LIEGE), la pose d'un égout dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E. et le renouvellement des installations d'eau financé par la C.I.L.E. - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

154.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la réfection des escaliers, la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E ainsi que le renouvellement des installations d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et de solliciter les subventions régionales.

155.

Décide de retirer sa décision du 30 janvier 2012, approuvant les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Tongres, la rue Sainte-Walburge, la Visé-Voie, la rue des Quatorze Verges et la rue du Sergent Merx (4000 LIEGE) et d'en approuver le nouveau montant.

156.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de diverses factures relatives à des commandes au bénéfice des Services de la Maintenance des Espaces Publics et des Bâtiments communaux du 8^{ème} département.

La délibération est adoptée par 35 votes positifs. Il y a 12 abstentions. Il n'y a pas de vote négatif.

157.

Décide de confier à la S.C.I. « TECTEO », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, le placement d'un éclairage public sur le parking de la piscine rue Nicolas Spiroux 55 à 4030 LIEGE.

158.

Décide de ne pas réaliser, en raison du projet du futur tram, les phases 4 « carrefour des rues Solvay et Pampres » et 5 « carrefour des rues Solvay et Barge », pour les remplacer par la réalisation des phases conditionnelles 9 « carrefour de la rue Haut Pavé » et 10 « carrefour du Boulevard Kleyer » relatives au marché de fourniture passé pour l'acquisition et le remplacement de feux de signalisation de divers carrefours de la Ville.

159.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation pièces et main d'œuvre d'un camion VOLVO type FE280 accidenté à l'avant – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

Addendum 159 bis

Mise en place d'un service permanent et gratuit de dératisation.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Raphaël MIKLATZKI, Mme Nicole ANOUL, M. Fabrice DREZE, Conseillers communaux.
Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 159 ter

Mise en place d'un projet pilote d'appareils sportifs adaptés aux personnes âgées.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.
AJOURNE

Des urgences ont été sollicitées pour des points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour du Conseil communal :

Il s'agit :

- de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements de la chaufferie, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, rue de l'Epée, 1-3 à 4000 LIEGE – de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative -d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – de solliciter le Service public de Wallonie (UREBA).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

SEANCE DU 26 MARS 2012

- de décider de faire exécuter les travaux de renouvellement des peintures extérieures au Club des pensionnés de Cointe, Chemin Champ des Oiseaux 2, 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » (lot 8) relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour la désignation d'un responsable PEB (performance énergétique des bâtiments) pour la future annexe de l'école fondamentale communale du Jardin Botanique I, rue du Jardin Botanique à 4000 LIEGE.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

160.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.).

161.

Décide d'octroyer une provision de trésorerie destinée à payer les cotisations à l'Ordre des Architectes.

Questions orales

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT et M. Fabrice DREZE à propos des nuisances sonores à la Halle aux viandes ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. Fabrice DREZE à propos de la solution pour améliorer la mobilité des personnes fragiles dans le jardin botanique ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. Gilles FORET à propos de l'exploitation de la future patinoire de Liège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

SEANCE DU 26 MARS 2012

L'urgence a été sollicitée pour un point qui ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil communal

Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal du 23 mars 2012 autorisant, en application de l'article 14 § 2 du RGCC, le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement par bon de commande représentant le montant du film tourné lors du faux procès d'Assises qui s'est tenu le 30 avril dernier dans le cadre de la Campagne du Ruban Blanc.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

--- La séance est levée à 2h30'.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.